

# Ce n'est pas la détention administrative d'extrémistes qui arrêtera la violence des colons israéliens

10 août 2015



**La mise en détention administrative pour traiter les cas de colons violents est une mesure de communication prise par les autorités israéliennes afin de calmer les critiques. Cette mesure, jusqu'alors imposée aux seuls Palestiniens, est présentée comme une réponse ferme à la violence de colons suite à l'incendie criminel dans lequel un bébé de 18 mois, Ali Dawabsheh, et son père ont péri brûlés vifs, dans le village de Douma en Cisjordanie, mais surtout suite à l'assassinat d'une jeune Israélienne pendant la Gay Pride.**

La détention administrative d'extrémistes n'arrêtera la violence des colons en [#Palestine](https://t.co/cbWmmjnsJ8)  
<http://t.co/cbWmmjnsJ8> [pic.twitter.com/X4S6aizN3U](https://pic.twitter.com/X4S6aizN3U)

— PlateformePalestine (@PFPAlestine) 10 Août 2015

La mise en détention administrative pour traiter les cas de colons violents est une mesure de communication prise par les autorités israéliennes afin de calmer les critiques. Cette mesure, jusqu'alors imposée aux seuls Palestiniens, est présentée comme une réponse ferme à la violence de colons suite à l'incendie criminel dans lequel un bébé de 18 mois, Ali Dawabsheh, et son père ont péri brûlés vifs, dans le village de Douma en Cisjordanie, mais surtout suite à l'assassinat d'une jeune Israélienne pendant la Gay Pride.

La détention administrative est une procédure qui permet à l'armée israélienne de détenir une personne pour une période de six mois maximum, renouvelable de manière indéfinie, sans inculpation ni procès. Le détenu administratif est emprisonné le plus souvent sur la base d'informations considérées comme « secrètes » par l'armée et qui ne sont donc accessibles ni au détenu ni à son avocat. Les conditions pour un procès juste et équitable ne sont jamais réunies.

Le régime de la détention administrative, tel qu'il est mis en œuvre par Israël, viole le droit international, notamment la quatrième convention de Genève (les articles 42 et 78 exigent que le placement en détention soit une mesure « absolument nécessaire » justifiée par d'« impérieuses raisons de sécurité »).

Légalement, il ne peut donc s'agir d'une politique généralisée or c'est une pratique routinière et abusive concernant les Palestiniens. Il y a actuellement 370 Palestiniens en détention administrative. Cette stratégie vise à empêcher toute forme de résistance à l'occupation.

Les autorités israéliennes ont leurs moyens judiciaires pour punir leurs criminels. Le recours soudain à la détention administrative contre les colons - dont plusieurs ont finalement été arrêtés - est une manœuvre qui vise à amalgamer la résistance légitime des Palestiniens et les crimes des colons.

Ce sont les discours extrémistes et les mesures discriminatoires du gouvernement israélien à l'encontre des Palestiniens qui encouragent la violence des colons. Ces derniers bénéficient depuis trop longtemps d'une totale impunité à tous les échelons de l'administration israélienne.

La radicalisation droitière du gouvernement israélien et l'extension de la colonisation incitent à cette violence, structurelle, culturelle et en constante augmentation depuis la fin des années 2000. Vouloir y mettre un terme comme le prétend le gouvernement Netanyahu implique de s'attaquer aux causes réelles de cette violence : la politique d'occupation et de colonisation de la Palestine menée par le gouvernement israélien depuis des décennies, en violation du droit international.

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Espace presse](#) > [Communiqués](#) >

- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Ce-n-est-pas-la-detention,4338>